DCM: 2014-01-20/001



Envoyé en préfecture le 21/01/2014 Reçu en préfecture le 21/01/2014

Affiché le 21.01.2014

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2014

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents :15

Etaient présents: R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI- G. BARRA - JL. GIRAUD - A. PELLEGRINO Adjoints

M. AUFFRET - J-M. BAGNIS - N. BARRECA - R. GAGNARD - S. HAFFAF - E. MENUT -

J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, Conseillers Municipaux

Absents excusés: G. JAN (pouvoir donné à C. BOUGE) - A.CARILLO - A. PEZIN

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE M14 - VIREMENTS DE CREDITS - DM n°3

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour la prorogation de l'emprunt réalisé en 2013 :

Compte D 66111

: + 2928.16€

Compte D 022

: - 2928.16€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessus, au budget de la commune.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE